

La présidente

Paris, le 12 janvier 2022

COMPTE RENDU

Séance du mercredi 12 janvier 2022

Étaient présent.e.s

Chantal JOUANNO	Présidente
Floran AUGAGNEUR	Vice-président
Ilaria CASILLO	Vice-présidente
Jean-Louis BEAUD DE BRIVE	
Anne BERRIAT	
Jean-Pierre BOMPARD	
Pascal CLOUAIRE	
Patrick DEZOBRY	
Cécile GALLIEN	
François GILLARD	
Mireille HEERS	
Dominique HOESTLANDT	
Constance MARECHAL-DEREU	
Thierry LATASTE	
Marie-Françoise SEVRAIN	
Ginette VASTEL	

Pouvoirs

Loïc BLONDIAUX
Karine PLUCHET
Caroline WERKOFF

Salarié.e.s de la CNDP

Patrick DERONZIER, directeur
Sylvie BLUMENKRANTZ, assistante de la Présidente
Daniel ROUSSEAU, chargé de mission
Marie-Liane SCHÜTZLER, chargée de mission

En raison du contexte sanitaire, la séance se tient en visioconférence.

La Présidente Chantal JOUANNO ouvre la séance de la Commission nationale à 09h10 après s'être assurée que le quorum est atteint.

NOUVELLES SOLLICITATIONS

I. DEMANDES D'EXPERTISE ET D'APPUI METHODOLOGIQUE (L.121-1 CE)

- **Mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Crisenoy à l'occasion du projet de création de la prison (APIJ)**

Suite à sa première sollicitation en juillet 2021 pour un projet de nouvelle prison à Crisenoy, en Seine-et-Marne, l'Agence pour l'Immobilier de la Justice (APIJ) demande à nouveau un garant pour bénéficier de ses conseils méthodologiques sur la préparation de la concertation qui se fera, elle, au titre du code de l'urbanisme, sur la mise en compatibilité du PLU nécessaire à l'implantation de la nouvelle prison.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale désigne Jean-Luc RENAUD garant de cette mission de conseil et d'appui méthodologique.

PROCÉDURES EN COURS

I. DEBATS PUBLICS

- **Projet de parc éolien flottant en mer Méditerranée (DGEC et RTE)**

Intervenant : Commission particulière du débat public (CPDP, équipe responsable du débat) : Etienne BALLAN, président

Le 29 juillet 2020, La Commission nationale a décidé d'un débat public sous l'égide d'une équipe dédiée, présidée depuis le 5 mai 2021 par Etienne Ballan. Le 31 décembre 2021, l'équipe du débat a publié son compte-rendu, disponible sur le site de la CNDP.

Aujourd'hui, le président de l'équipe du débat rappelle le contexte général du projet, résume le déroulement du débat, en présente les principaux résultats ainsi que les recommandations issues de l'équipe responsable du débat. Celles-ci sont à consulter dans le compte-rendu du débat public.

Les questions des commissaires ont porté sur :

- L'implication des collectivités dans le débat public ;
- Les informations que le Ministère est en mesure de mettre à disposition du public sur les enjeux environnementaux du projet, et plus spécifiquement ses impacts sur la biodiversité ;
- La capacité du Gouvernement à planifier les projets d'éoliens en mer et à partager ses perspectives avec le public.

La décision du responsable du projet doit intervenir d'ici le 31 mars 2022 et être publiée au Journal Officiel, sur le site des responsables du projet et de la CNDP.

- **Projet de parc éolien en mer au large de la Nouvelle-Aquitaine (DGEC et RTE), expertise complémentaire**

La Commission a décidé en décembre 2021 de prolonger d'un mois ce débat public jusqu'au 28 février 2022, pour permettre de débattre sereinement sur une zone potentielle de recherche d'implantation du parc éolien, voire de deux parcs éoliens, que le maître d'ouvrage a décidé d'élargir en décembre 2021, pour répondre aux attentes exprimées en ce sens depuis l'ouverture du débat public.

L'extension de la zone de recherche pour l'installation d'un ou deux parcs conduit l'équipe responsable du débat à demander la réalisation de deux expertises complémentaires sur deux sujets liés à l'évolution à court et moyen terme de l'ingénierie des éoliennes en mer : la profondeur d'implantation des éoliennes posées et les perspectives de convergence des prix des technologies posée et flottante.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale décide d'engager ces expertises complémentaires.

II. PARTICIPATION DU PUBLIC JUSQU'À L'OUVERTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE

- **Projet de transformation de la centrale de Grandpuits – Projets, PLA et Biojet-SMR à Nangis (TotalEnergies)**

Personnes présentes :

- Responsable du projet, (maître d'ouvrage, « MO ») :
 - o Bernard HOFFAIT, directeur des relations institutionnelles de TotalEnergies Raffinage-Chimie
 - o Florianne PAILLARD, responsable règlementation risques industriels de la Raffinerie de Grandpuits
 - o Michiel VAN RAEBROECKX, directeur de la Raffinerie de Grandpuits
- Garants : Jean-Luc RENAUD et Jacques ROUDIER

La concertation préalable sur ce projet s'est achevée le 10 décembre 2021. Les garants ont publié leur bilan un mois plus tard, comprenant 3 demandes de précisions et 7 recommandations. Les responsables du projet ont rendu publics les enseignements qu'ils tiraient de la concertation le 16 décembre 2021, en réponse au bilan des garants. L'ensemble de ces documents sont publiés sur les sites internet des responsables du projet et de la CNDP. Le bilan des garants intègre une synthèse page 7.

En séance, le responsable du projet présente les résultats de la concertation préalable. Il résume ses engagements suite à cette concertation, disponible dans le document « Bilan des porteurs de projets ».

Les garants donnent leur avis sur la qualité de cette réponse du responsable du projet. Ils soulignent que la concertation a permis de faire évoluer le projet et que le responsable du projet a répondu à l'essentiel des questions et recommandations.

Les commissaires demandent des précisions sur le déroulement de la concertation.

Les responsables du projet quittent la réunion. Les échanges se poursuivent entre les garants et les commissaires.

Après délibération à huis clos, la Commission nationale acte le bilan des garants et la réponse des responsables du projet et désigne Jacques ROUDIER garant de la bonne information et participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur le projet. Afin de guider l'engagement de cette nouvelle phase de participation, elle formule un avis globalement positif de la réponse du responsable du projet, et recommande que :

- Soient précisés et débattus les impacts environnementaux et de risques, ainsi que les évolutions envisagées pour aller vers une moindre émission de gaz à effet de serre par les process ;
- Le dispositif participatif soit mis en œuvre avec le public, au-delà des parties prenantes ;
- L'origine réelle des matières premières nécessaires au fonctionnement des installations soit rendue publique dès la réalisation de l'étude d'impact.

- **Projet d'enfouissement géologique profond à long-terme de déchets issus du nucléaire – CIGEO (ANDRA)**

Dans sa décision du 6 juin 2018, la commission a chargé Marie-Line MEAUX et Jean-Daniel VAZELLE de veiller à la bonne information et à la participation du public sur la concertation continue déjà initiée avec de précédents garants. L'ANDRA a souhaité dans son courrier du 25 octobre 2017 sollicitant la désignation des garant.e.s que cette phase de participation continue dure jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique portant sur la demande d'autorisation de création du projet. L'ouverture de cette enquête publique est envisagée vers 2026 ou 2027. Avant le lancement de l'enquête publique relative à la déclaration d'utilité publique, en application des exigences du code de l'environnement (L.121-12), le responsable de projet a saisi la CNDP afin qu'elle décide de l'opportunité de relancer une participation du public dans la mesure où le débat public avait eu lieu plus de cinq ans auparavant. Dans sa décision du 4 décembre 2019, la commission a indiqué qu'il n'était pas nécessaire de relancer cette participation publique mais de poursuivre la concertation continue déjà engagée jusqu'à l'enquête publique relative à l'utilité publique du projet. Celle-ci a été organisée du 15 septembre au 23 octobre 2021.

La Commission nationale confirme que la décision de 2019 ne modifie pas le terme de la concertation continue visé par la décision de 2018. La concertation continue se poursuit donc jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique relative à l'autorisation de création du projet CIGEO.

- **Interconnexion électrique France – Espagne Golfe de Gascogne (RTE) – expertise complémentaire**

La CNDP garantit la phase d'information et de participation jusqu'à l'enquête publique sur le projet d'interconnexion électrique entre la France et l'Espagne, sous l'égide de deux garant.e.s : Walter ACCHIARDI et Marion THENET.

La question de l'impact des champs électromagnétiques statiques lié à une ligne électrique en courant continu (400 kV) a été posée de manière régulière durant la concertation continue portant sur le projet d'interconnexion électrique, et ce sujet est source d'inquiétude pour les riverain.ne.s et les publics locaux. Les sous-thèmes qui ont été évoqués le plus souvent sont : la santé humaine, l'impact sur le milieu marin, ainsi que l'application d'un principe de précaution et des explications sur les simulations réalisées par RTE.

Les garant.e.s ont donc sollicité la Commission nationale afin qu'elle décide du financement d'une expertise complémentaire consistant en un « dire d'expert » sur les champs électromagnétiques statiques - enterrée en partie terrestre et ensouillée en partie sous-marine - à partir des simulations disponibles réalisées par RTE, de la bibliographie existante sur des lignes équivalentes et de l'état de la science et de la réglementation en matière d'exposition du public et d'impact pour la faune sous-marine.

Après délibération, à huis clos, la Commission nationale décide d'engager une telle expertise complémentaire.

POINTS DIVERS

- **Présentation graphique de l'activité de la CNDP en 2021**

La Présidente de la CNDP présente une synthèse de l'activité comparant les années 2019, 2020 et 2021, afin de donner à voir l'évolution de l'activité de l'institution. Elle souligne que l'année 2021 est marquée par un nombre de saisine presque comparable à l'année 2019 qui fut une année record. Elle précise que contrairement à 2019, la majorité des projets dont la CNDP a été saisie l'était au titre d'une saisine obligatoire (L. 121-8 du code de l'environnement) impliquant donc une activité beaucoup plus importante de la commission.

- **Séminaire des commissaires en 2022**

Les commissaires ont échangé sur les thèmes à aborder lors du prochain séminaire. La Présidente a proposé des échanges sur les informations nécessaires aux commissaires dans le cadre de la préparation de séance, les critères de choix entre concertation et débat public. Les commissaires ont également souhaité discuter sur l'organisation des débats publics, le rôle des délégué.e.s de région et les critères devant présider au lancement des expertises complémentaires.

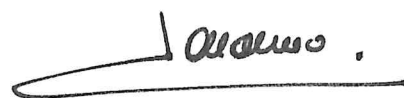
- **Suite de la recommandation du 1^{er} décembre 2022 pour un débat sur la place du nucléaire dans la transition énergétique**

Les commissaires ont souhaité connaître les suites de cette recommandation et que leur soit présenté un point d'avancement sur la mission de conseil concernant le plan stratégique d'entreprise d'EDF.

- **Notes d'éclairage**

Une prochaine note d'éclairage sera publiée afin de tirer les enseignements des expériences de « mini publics » (conférence de citoyen.ne.s, panels, jurys...) organisées, garanties ou accompagnées par la CNDP.

Une note d'éclairage sur les enseignements tirés des débats publics et concertations sur des projets nucléaires sera publiée en février.



Chantal JOUANNO

Acronymes utilisés :

AMO : Assistance à Maîtrise d'ouvrage

ANDRA : Agence Nationale pour la gestion des Déchets Radioactifs

APIJ : Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice

CIGEO : Centre industriel de stockage géologique en couche profonde des déchets radioactifs

DGEC : Direction Générale de l'Énergie et du Climat

DUP : Déclaration d'Utilité Publique

RTE – Réseau de Transport d'Électricité